



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## décentralisation

Question écrite n° 50023

### Texte de la question

Il est indéniable que les inégalités entre les départements se sont aggravées avec le transfert de la gestion du dispositif RMI décidé par le Gouvernement. En effet, avec la mise en oeuvre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la décentralisation du RMI, l'action sociale des départements représente une charge financière d'une lourdeur inégalée par le passé. Les départements vont donc avoir à faire face à des contextes socio-démographiques et socio-économiques fortement inégaux, sur lesquels ils n'ont que peu d'influence. Les départements les plus pénalisés sont ceux qui ont un fort taux de RMIstes et de personnes âgées. C'est par exemple le cas pour les Hautes-Pyrénées. Il est donc essentiel qu'un système de péréquation nationale soit rapidement mis en place. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le Premier ministre de lui indiquer s'il entend s'engager dans cette voie.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50023

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 2004, page 8554